



MENTAL HEALTH EUROPE – SANTE MENTALE EUROPE aisbl
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles
Tél. +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04
Email: info@mhe-sme.org
www.mhe-sme.org

**CONTRIBUTION DE SME A LA CONSULTATION
DE LA PLATEFORME DES DROITS FONDAMENTAUX**

**Peter Kinderman – Président du Comité de SME pour les droits de l’Homme,
Professeur de psychologie clinique, Université de Liverpool, Royaume Uni**

Nom de l’organisation

Santé Mentale Europe

Contact

Fanny Muller
Chargée de l’information et des questions de droits de l’Homme
Email fmuller@mhe-sme.org

Santé Mentale Europe - Mental Health Europe –aisbl
Boulevard Clovis 7
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. +32-2-280.04.68
Fax +32-2-280.16.04
Email général : info@mhe-sme.org

Domaine politique et activités principales de Santé Mentale Europe - Mental Health Europe

SME est une organisation non gouvernementale engagée dans la promotion de la santé mentale positive et du bien-être, oeuvrant à la prévention des troubles mentaux, à l’amélioration des soins, menant à bien un travail de plaidoyer en faveur des droits de l’Homme et de la protection des droits de l’Homme des (ex)usagers des services de santé mentale ainsi que leurs familles et leur personnel soignant.

SME représente des associations, des organisations et des personnes actives dans le domaine de la santé mentale et du bien-être en Europe, y compris des (ex)usagers des services de santé mentale, ainsi que des bénévoles et des professionnels issus de disciplines diverses. La mission de SME est de promouvoir la santé mentale et le bien-être de tous les citoyens, originaires de toutes les minorités et vivant sur l'ensemble du territoire européen.

Créée en 1985 en tant Conseil régional de la Fédération mondiale pour la santé mentale, Santé Mentale Europe compte actuellement 67 organisations membres présentes dans 30 pays européens et 72 membres individuels. Depuis sa création, SME s'efforce de faire en Europe un travail de promotion et de représentation de la santé mentale dans son sens le plus large. SME est désormais reconnu pour son rôle novateur et de premier plan en matière de promotion de la santé mentale positive et du bien-être ainsi qu'en faveur de l'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

La vision de Santé Mentale Europe est celle d'une Europe qui accorde une grande priorité à la santé mentale et au bien-être dans l'ensemble de ses politiques, notamment dans les programmes européens en matière de santé et de questions sociales, une Europe où les (ex)usagers des services de santé mentale mènent une vie de citoyens à part entière et ont accès aux services et à un encadrement appropriés lorsque cela s'avère nécessaire et où une participation significative leur est garantie à tous les niveaux du processus décisionnel et au sein des administrations. Les valeurs de SME sont la dignité et le respect, l'égalité des chances, la liberté de choix, la non-discrimination, l'inclusion sociale, la démocratie et la participation. SME pense que l'on pourrait parvenir à des résultats nettement meilleurs en matière de promotion de la santé mentale et du bien-être ainsi que dans le domaine de la prévention des troubles mentaux si on prenait en compte la société civile, ceux et celles qui souffrent de maladie mentale ainsi que leur personnel soignant et leur famille. La santé mentale constitue un élément essentiel de la santé et du bien-être des citoyens. Dès lors, elle est également une composante principale de la vie dans le tissu social. Une bonne santé mentale fait partie des droits fondamentaux de chaque être humain. Les facteurs qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale représentent donc une menace croissante et importante à l'encontre de la santé économique, sociale et publique du monde.

Commentaires sur les méthodes et la pertinence des sujets de recherche dans le rapport annuel 2008 de l'Agence des Droits Fondamentaux

- a) *Quelle est votre évaluation en ce qui concerne les méthodes utilisées pour le recueil des données et le système de rapport au niveau national ? Pensez-vous qu'elles soient appropriées ? (informations fournies par l'Agence du Réseau RAXEN)*

A part la réserve que nous exprimons plus bas au sujet des thèmes abordés, les méthodes utilisées pour le recueil des données sont tout à fait appropriées. Néanmoins, il convient de noter qu'elles le sont pour aborder les questions qui sont d'importance actuellement pour l'Agence, à savoir la mise en œuvre de la Directive sur l'Égalité raciale et les questions importantes liées à la discrimination raciale et ethnique. Donc, si les attributions de l'Agence devaient s'élargir, tel que nous l'espérons et qu'elle devait aussi travailler sur les questions des droits de l'Homme dans leur ensemble, notamment par exemple la discrimination et la stigmatisation vécues par les personnes ayant des problèmes de santé mentale, alors ces méthodes de recueil de données devront faire l'objet d'une révision.

- b) *Les thématiques étudiées sont-elles pertinentes pour la société civile? (Est-ce que l'Agence couvre les questions clefs liées au domaine thématique ? Y a-t-il d'autres sujets que l'Agence devrait aborder ? etc.)*

Nous aimerions faire une contribution spécifique par rapport à cette question. Nous ne voulons en aucun cas mettre à mal l'importance qui est accordée, à juste titre, aux questions de discrimination raciale ou à la xénophobie. En effet, l'histoire européenne récente est entachée de racisme et l'engagement de l'Union Européenne en la matière est admirable. Néanmoins, si l'Agence devait aborder les questions des droits de l'Homme en Europe dans leur ensemble, il serait nécessaire d'élargir son domaine de compétences. Santé Mentale Europe pense qu'il y a parfaitement moyen d'élargir le domaine de compétences de l'Agence sans pour autant mettre à mal le travail effectué dans les domaines phares antérieurs.

Nous voulons demander plus particulièrement que l'Agence se penche davantage sur la question des droits de l'Homme dans le domaine de la santé mentale. Il convient d'être conscient que la question des droits de l'Homme connaît une situation grave et criante dans le domaine des soins offerts en santé mentale. Il faut aussi savoir qu'un quart de la population connaîtra au cours de sa vie des problèmes de santé mentale et un septième aura des problèmes de santé mentale à un moment ou un autre de sa vie. En outre, il existe plusieurs menaces directes à l'encontre des droits fondamentaux des personnes ayant des problèmes de santé mentale : les soins prodigués aux personnes ayant des problèmes de santé mentale -plus particulièrement sous la contrainte- peuvent être extrêmement désagréables et même directement préjudiciables. De plus, les personnes ayant des problèmes de santé mentale font l'objet d'une discrimination importante dans les domaines de l'éducation, de l'encadrement des enfants, de l'emploi, du logement, de l'accès aux soins de santé et elles sont exposées à la discrimination et à des maltraitances dans leur vie quotidienne.

Par conséquent, nous aimerions que l'Agence puisse couvrir également ces domaines dans son travail ultérieur.

c) Est-ce que le contenu et la structure de l'Agence correspondent aux préoccupations de la société civile (Ses conclusions et ses opinions s'avèrent-elles utiles pour votre travail ? La façon dont elles sont présentées vous permet-elle de les adapter à vos travaux ?)

En référence au point b) mentionné plus haut, nous pensons que les conclusions et les opinions présentées dans le rapport de l'Agence sont tout à fait appropriées. Le seul bémol que Santé Mentale Europe aimerait y apporter c'est que nous nous intéressons surtout et bien évidemment aux activités que nous espérons voir émerger dans les prochaines années au sein de l'Agence.

Aspects techniques du rapport

*d) La taille, le contenu et le format du rapport ?
(La taille du rapport vous convient-elle? La structure du rapport permet-elle d'en dégager des informations pour votre propre utilisation ? Le résumé est-il utile ? etc.)*

Oui, cela convient parfaitement.

*e) La présentation du rapport sur le site Internet ?
(Une présentation interactive sur le site Internet serait-elle utile ? Est-ce que la version pdf est accessible ?)*

Cela convient parfaitement.

Il ne nous semble pas utile d'avoir une présentation interactive sur le site internet. En effet, la version pdf est le format le plus approprié pour permettre de diffuser le texte.

Suggestions pour le suivi du rapport annuel

f) Le rapport correspond-il à vos activités ?

(Plaidoyer, sensibilisation, partage d'informations et échange, lobby, éducation et formation etc.)

Prenant en compte les points mentionnés sous b) (plus haut) et g) (ci-dessous), le rapport correspond à nos besoins.

g) Ce rapport pourrait se pencher sur quels autres thèmes ? etc.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné plus haut, nous formulons le vœux que l'Agence se penche sur la question des droits de l'Homme dans le domaine de la santé mentale. Voici les arguments permettant d'étayer cette requête : on constate que la question des droits de l'Homme connaît une situation grave et criante dans les soins offerts en santé mentale. Effectivement, il existe plusieurs menaces directes à l'encontre des droits fondamentaux des personnes ayant des problèmes de santé mentale : les soins prodigués aux personnes ayant des problèmes de santé mentale -plus particulièrement sous la contrainte- peuvent être extrêmement désagréables et même directement préjudiciables. De plus, les personnes ayant des problèmes de santé mentale font l'objet d'une discrimination importante dans les domaines de l'éducation, de l'encadrement des enfants, de l'emploi, du logement, de l'accès aux soins de santé et elles sont exposées à la discrimination et à des maltraitances dans leur vie quotidienne.

h) Comment votre organisation peut-elle contribuer à faire le suivi des opinions présentées dans ce rapport ?

Auriez-vous besoin de conseil ou de formation de la part de l'Agence des Droits Fondamentaux sur des possibilités de suivi ?

Nous serions heureux de pouvoir contribuer au suivi de ce rapport et nous aurons effectivement besoin de conseil ou de formation de la part de l'Agence des Droits Fondamentaux à cet effet.

i) Selon vous, quel type d'activité de sensibilisation et de coopération est ce que ce rapport devrait avoir?

(Ne s'applique pas)

j) D'autres activités de suivi?

(Ne s'applique pas)

Santé Mentale Europe, le 18 août 2008